



• GAB 25 et 90 •  
Les Agriculteurs BIO du Doubs  
et du Territoire de Belfort



• Interbio •  
FRANCHE-COMTÉ



## Appel à cotisation 2022 du Groupement des Agriculteur·ices du Doubs et du Territoire de Belfort GAB 25/90

Cher·es collègues Agrobiologistes,

Comme chaque année, nous vous adressons un appel à cotisation au GAB.

Le GAB 25-90 est le syndicat des producteur·ices biologiques du Doubs et du Territoire de Belfort. C'est l'échelon le plus local du réseau FNAB (Fédération Nationale de l'Agriculture Biologiques), seul réseau professionnel spécialisé en agriculture biologique en France qui **défend** et **représente** les producteur·ices bio au niveau national et international.

A l'échelon ex-régional, Interbio Franche-Comté, qui est une association de développement de la bio à caractère interprofessionnel, accompagne les producteur·ices et les autres acteurs de la filière bio avec une équipe de salarié·es à votre service.

Le GAB 25-90 défend jours après jours les producteur·ices de son territoire, et fait remonter leurs besoins au sein du réseau pour faire vivre et développer la bio.

Nos missions sont les suivantes :

- La **représentation** des producteur·ices bio,
- L'**organisation** des échanges entre vous, et avec les consommateur·ices,
- La **défense de l'agriculture biologique de son éthique et de ses valeurs**,
- La **défense de l'environnement, la défense de l'intérêt économique et commercial des agriculteur·ices bio**

La GAB participe notamment, selon vos besoins exprimés, à l'organisation de journées portes-ouvertes à la ferme, au soutien et à la défense des agriculteur·ices bio, à la création de groupes de travail et d'échanges afin de répondre au mieux aux besoins du terrain et de renforcer les liens entre les agriculteur·ices.

Bien à vous,

Les Co-président·es du GAB 25/90

Nuria LOYANT

Pauline BUCHWALTER

Pierre CHUPIN

David PERRIGUEY





• GAB 25 et 90 •  
Les Agriculteurs BIO du Doubs  
et du Territoire de Belfort

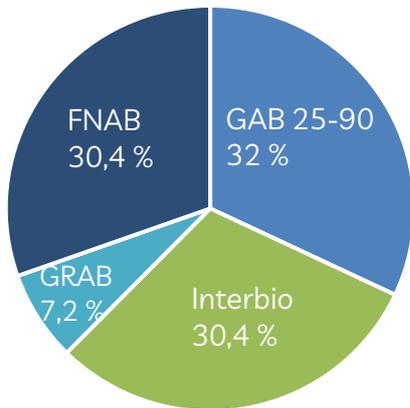


• Interbio •  
FRANCHE-COMTÉ



## Rappel du mode de calcul et de la destination des cotisations

Répartition des cotisations  
au sein du réseau FNAB (2021)



Les cotisations sont calculées comme suit :

Une part fixe "de base" :

- 50€ par exploitant-e, associé-e et conjoint-e collaborateur-ice

Une part proportionnelle :

- 1,10 €/ ha d'herbe et de SCOP
- 11 €/ ha de production végétale spécialisée (maraichage, arboriculture, PPAM, viticulture)
- 8€ /25 ruches

Elles servent également au financement des actions du réseau FNAB : le GRAB (Groupement Régional des Agriculteurs Biologique), Interbio Franche-Comté, la FNAB (Fédération Nationale de l'Agriculture biologique).

### Votre cotisation

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Société \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Téléphone \_\_\_\_\_ Mail \_\_\_\_\_

Type de production \_\_\_\_\_

Site web ou page Facebook \_\_\_\_\_

DESIGNATION	NOMBRE	TARIF	MONTANT
<b>Part fixe</b>			
Nombre d'exploitants (associé-es, conjoint-es)		50,00 €/ exploitant-e	€
<b>Part variable</b>			
Surface en herbe		1,10 €/ ha	€
SCOP			€
Surface en maraîchage		11,00 €/ ha	€
Arboriculture			€
PPAM			€
Ruches		8€ /25 ruches	€
		<b>TOTAL cotisation</b>	€
Si première année d'adhésion	-50 %		€

Le chèque est à libeller à l'ordre du GAB 25/90, bulletin à retourner avec votre règlement à :

Arnaud POURCELOT - 7 rue des Eglantiers - 25800 VALDAHON

Ou par virement : RIB : 30087 33142 00020879701 39

IBAN : FR76 3008 7331 4200 0208 7970 139

gab2590@agribiofranchecomte.fr - 07 78 12 22 41 – 03 81 66 28 28

